

Amherst, le 14 juin 2021

Le conseil de la municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 14^e jour du mois de juin 2021 au 245, rue Amherst (ancienne église de St-Rémi), à laquelle sont présents, le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers;

Robert Cardinal
Caroline Champoux
Yves Duval

Daniel Lampron
Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau

Assiste également à la séance monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 14 juin 2021

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 10 mai 2021**
Résolutions numéros 115.05.2021 à 138.05.2021 inclusivement pour la séance ordinaire du 10 mai 2021
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de mai 2021**
 - 4.1. Déboursés du 01-05-2021 au 31-05-2021 pour un montant total de 221 468.31 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 55 376.38 \$
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
 - 6.1. Dépôt et présentation des états financiers au 31 décembre 2020 et allocation du maire
 - 6.2. Autorisation de déboursé – Commande de bacs noirs et accessoires
 - 6.3. Octroi de mandat – Accompagnement négociations convention collective
 - 6.4. Présentation et avis de motion du règlement 558-21 sur la gestion contractuelle
 - 6.5. Octroi de mandat – Fourniture et installation d'une barrière au garage municipal
 - 6.6. Régie intermunicipale des déchets de la Rouge - Ajustement de la quote-part 2020
 - 6.7. Embauche au poste d'adjointe administrative

- 6.8 Octroi de mandat – Fourniture et installation d’une clôture pour les jeux d’eau
 - 6.9 Découverte des reste de 215 enfants sur le site d’un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
 - 6.10 Dépenses Fonds de carrière et sablière
 - 6.11 Ajustement du budget alloué aux élections municipales 2021
 - 6.12 Demande de subvention pour l’acquisition et l’installation d’une borne de recharge électrique – Autorisation de signature
- 7. Sécurité publique**
- 7.1 Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Mai 2021
 - 7.2 Dépôt des états financiers de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) au 31 décembre 2020
 - 7.3 Abrogation de la résolution 090.04.2021
 - 7.4 Plan de mise en œuvre en sécurité incendie
 - 7.5 Fin de probation – Directeur du service des premiers répondants
- 8. Travaux publics**
- 8.1 Octroi de mandat – Lignage de rue
 - 8.2 Octroi de mandat – Fourniture de matériaux granulaires MG20b
 - 8.3 Octroi de mandat – Fourniture de pierres concassées MG20
 - 8.4 Octroi de mandat – Devis technique et suivi de chantier pour travaux de voirie
 - 8.5 Investissement Fonds de carrières et sablières
- 9. Hygiène du milieu et environnement**
- 9.1 Écocentre – Bilan mai 2021
 - 9.2 Contribution aux analyses d’eau – Avec Cameron
- 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
 - 10.2 Demande DM013-2021 - 523, ch. des Pommiers
 - 10.3 Demande DM014-2021 - 729, ch. du Lac-de-la-Grange
 - 10.4 Demande DM015-2021 - 545, ch. des Gadeliers
 - 10.5 Demande DM016-2021 - 113, ch. Alary
 - 10.6 Demande DM017-2021 - 917, ch. du Lac-Cameron
 - 10.7 Toponymie – Attribution de l’odonyme « Chemin Marie-Michèle » au lot 4 961 685
 - 10.8 Projet de villégiature sur terres publiques au lac de la Décharge
 - 10.9 Mandat d’arpentage – Relevé du terrain de la descente publique du lac Cameron
- 11. Loisirs et culture**
- 11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable
 - 11.2 Autorisation d’affectation au Fonds de parcs et terrains de jeux
- 12. Histoire et patrimoine**
- 13- Affaire(s) nouvelle(s)**
- 14- Période de questions**
- 15- Levée de la séance**

2 **RÉS 139.06.2021** **RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en retirant les points suivants :

- 6.8 Octroi de mandat – Fourniture et installation d'une clôture pour les jeux d'eau
- 6.10 Dépenses Fonds carrière et sablière;
- 6.12 Demande de subvention pour l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge électrique – Autorisation de signature
- 8.2 Octroi de mandat – Fourniture de matériaux granulaires MG20b

Et en ajoutant le point suivant :

- 7.6 Signature d'une entente autorisant la conclusion d'une entente à intervenir entre les Municipalités membres de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) afin de convenir de la fin de l'entente intermunicipale de 2016

Adoptée à la majorité

3 **RÉS 140.06.2021** **RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021, résolutions numéros 115.05.2021 à 138.05.2021 inclusivement, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 **RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2021**

4.1 **RÉS 141.06.2021** **DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-05-2021 au 31-05-2021 pour un montant total de 221 468.31 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 55 376.38 \$

Adoptée à la majorité

5 **CORRESPONDANCES**

6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

6.1 **DEPOT ET PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2020 ET ALLOCUTION DU MAIRE**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau dépose au conseil les états financiers au 31 décembre 2020 réalisés par la firme Amyot Gélinas, et en fait la présentation.

6.2 **RÉS 142.06.2021** **AUTORISATION DE DEBOURSE – COMMANDE DE BACS NOIRS ET ACCESSOIRES**

CONSIDÉRANT la demande pour des bacs pour la disposition des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT le besoin en bacs noirs pour compléter l'inventaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à faire l'acquisition de quatorze (14) bacs noir au coût de 1 213.10 \$ plus les taxes applicables ainsi que des accessoires (roues et essieux) à un coût approximatif de 550.00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à la majorité

6.3 **RÉS 143.06.2021** **OCTROI DE MANDAT – ACCOMPAGNEMENT NEGOCIATIONS CONVENTION COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT la demande d'accréditation syndicale déposée par les employés cols bleus de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette accréditation, un processus de négociation débutera sous peu afin d'adopter une convention collective;

CONSIDÉRANT que la direction générale aura besoin d'un accompagnement durant la négociation avec la partie syndicale;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues provenant de spécialistes en ressources humaines ainsi que d'avocats spécialisés en relation de travail;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et accepte l'offre de la firme J.B.A. Services Conseils pour accompagner la direction générale tout au long du processus de négociation, au tarif horaire de 185.00 \$/heure;

QUE le conseil mandate également Me Etienne Morin, de la firme PFD Avocats, au tarif horaire de 250.00 \$/heure advenant que des services juridiques soient requis durant le processus de négociation;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 13000 410.

Adoptée à la majorité

6.4 **PRESENTATION ET AVIS DE MOTION DU REGLEMENT 558-21 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Madame la conseillère Caroline Champoux procède au dépôt et à la présentation du projet de règlement 558-21 portant sur la gestion contractuelle. Ce règlement reprend ce qui était dans la Politique de gestion contractuelle en y ajoutant un article visant à soutenir l'achat local.

Madame la conseillère Caroline Champoux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le règlement 558-21 sur la gestion contractuelle.

6.5 **RÉS 144.06.2021** **OCTROI DE MANDAT – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE BARRIERE AU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'améliorer le contrôle de l'accès au garage municipal et à l'écocentre;

CONSIDÉRANT que pour se faire, l'installation d'une barrière automatisée est requise;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Virginie Dubois, adjointe à la direction à la suite des soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de madame Virginie Dubois, adjointe à la direction et octroi le mandat de fourniture et d'installation d'une barrière au garage municipal à Radisson Plus au montant de 6 370.00 \$ plus les taxes applicables auquel il faut ajouter une quinzaine de télécommandes au coût unitaire de 45.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil octroi le mandat des travaux de branchement électrique à Boréal Maître électricien au montant de 1572.51 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au Fonds de roulement.

Adoptée à la majorité

6.6 **RÉS 145.06.2021** **REGIE INTERMUNICIPALE DES DECHETS DE LA ROUGE (RIDR) – AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2020**

CONSIDÉRANT l'augmentation du tonnage de matières résiduelles en 2020 réellement collecté par rapport au volume estimé;

CONSIDÉRANT que cette augmentation entraîne des coûts supplémentaires;

CONSIDÉRANT que pour cette raison la RIDR doit ajuster la quote-part de la Municipalité à la hausse ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil accepte l'ajustement de la quote-part au montant de 18 854.31 \$ et en autorise le paiement.

QUE cette dépense soit affectée aux postes budgétaires 02 45235 920, 02 45110 920 et 02 45210 920.

Adoptée à la majorité

6.7 **RÉS 146.06.2021** **EMBAUCHE AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

CONSIDÉRANT le poste d'adjointe administrative laissé vacant par suite de la démission de sa titulaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de sélection et autorise l'embauche de madame Isabelle Richer au poste d'adjointe administrative le tout selon les conditions prévues au Guide de l'employé;

Adoptée à la majorité

6.8 OCTROI DE MANDAT – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CLOTURE POUR LES JEUX D'EAU

Ce point est retiré de l'ordre du jour

6.9 RÉS 147.06.2021 DECOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE A KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE la Municipalité d'Amherst joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

Adoptée à la majorité

6.10 **DÉPENSES FONDS CARRIÈRE ET SABLÈRE**

Ce point est retiré de l'ordre du jour

6.11 **RÉS 148.06.2021** **AJUSTEMENT DU BUDGET ALLOUÉ AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021**

CONSIDÉRANT la résolution 075.04.2021 par laquelle le conseil autorisait monsieur Marc St-Pierre, directeur général à procéder aux déboursés requis au bon déroulement des élections municipales 2021;

CONSIDÉRANT que, à la suite de la formation donnée par le directeur des élections du Québec, le respect des normes et directives en lien avec la pandémie fera augmenter le coût de l'organisation des élections municipales 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et autorise ce dernier à augmenter le budget alloué aux élections municipales 2021 de 8 000.00 \$ pour un total de 15 000.00 \$;

QUE le conseil autorise le réajustement salariale du président d'élection à 2 700.00 \$ et celui du secrétaire d'élection à 2 025.00 \$.

QUE ces dépenses soient affectées aux postes 02 13000 141 et 02 13000 670.

Adoptée à la majorité

6.12 **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Ce point est retiré de l'ordre du jour

7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1 **DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS – MAI 2021**

Monsieur Marc St-Pierre, directeur général fait le bilan des interventions des premiers répondants pour le mois de mai 2021. Il informe également que, depuis le début juin, la situation au niveau du transfert des appels d'urgence aux premiers répondants est revenue à la normale.

7.2 **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES (RINOL) AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau dépose au conseil les états financiers de la RINOL au 31 décembre 2020.

7.3 **RÉS 149.06.2021** **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 090.04.2021**

CONSIDÉRANT la résolution 090.04.2021 par laquelle le conseil autorisait les premiers répondants à utiliser, en conformité aux lois et règlements en vigueur, un feu vert clignotant sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été adoptée à la suite d'une interprétation erronée de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT que cet article prévoit que « Seul un pompier ... peut utiliser le feu vert clignotant ... » et que le mot « pompier » n'inclut pas les premiers répondants;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil abroge la résolution 090.04.2021.

Adoptée à la majorité

7.4 **RÉS 150.06.2021** **PLAN DE MISE EN ŒUVRE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en sécurité incendie mis en place par la MRC des Laurentides et adopté par les villes et municipalités en février 2006;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le ministère de la Sécurité publique à la MRC des Laurentides quant aux rapports d'activités permettant de suivre l'évolution de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques au sein de chaque autorité municipale et/ou régie;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les plans de mise en œuvre locaux préparés par la MRC des Laurentides et transmis à la Régie incendie Nord Ouest Laurentides afin de répondre à la demande du ministère de la sécurité publique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil de la Municipalité d'Amherst entérine les plans de mise en œuvre locaux préparés par la MRC des Laurentides;

QUE la Municipalité souligne qu'il y a lieu de corriger certaines erreurs au plan de mise en œuvre en sécurité incendie;

QUE cette résolution soit transmise à la Régie incendie Nord Ouest Laurentides dans les meilleurs délais afin que la Régie puisse transmettre l'ensemble des résolutions des municipalités composant la Régie à la MRC des Laurentides;

Adoptée à la majorité

7.5 **RÉS 151.06.2021** **FIN DE PROBATION – DIRECTEUR DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT la résolution 132.07.2020 par laquelle le conseil nommait monsieur Mathieu Rouiller directeur par intérim du service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

QUE le conseil confirme monsieur Mathieu Rouiller dans ses fonctions de directeur du service des premiers répondants.

Adoptée à la majorité

7.6

RÉS 152.06.2021

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE AUTORISANT LA
CONCLUSION D'UNE ENTENTE A INTERVENIR ENTRE LES
MUNICIPALITES MEMBRES DE LA RÉGIE INCENDIE
NORD OUEST LAURENTIDES (RINOL) AFIN DE CONVENIR
DE LA FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE 2016**

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (ci-après « Régie »), composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature de l'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE (ci-après « l'Entente de 2016 ») en 2016 ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT que tel que stipulé à l'article 15 de l'Entente de 2016, la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a envoyé un avis aux Municipalités parties à l'Entente de 2016, 12 mois avant le 31 décembre 2021, de son intention de ne pas renouveler l'Entente de 2016;

CONSIDÉRANT que tel que stipulé à l'article 15 de l'Entente de 2016, la majorité des autres municipalités parties à l'Entente de 2016 ont signifié leur intention de ne pas renouveler cette dernière;

CONSIDÉRANT que chaque conseil de chaque municipalité doit adopter une résolution autorisant la conclusion d'une entente stipulant l'intention des municipalités de mettre fin à l'entente de 2016 avant son échéance ;

CONSIDÉRANT que selon l'article 618 du Code municipal du Québec, si les municipalités qui sont parties à l'Entente de 2016 ne la renouvellent pas ou n'adoptent pas une nouvelle entente prévoyant le maintien de la Régie, celle-ci doit demander sa dissolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT que selon l'article 618 du Code municipal du Québec, la Régie doit attendre trois mois après la fin de l'Entente de 2016 afin de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sa dissolution;

CONSIDÉRANT que selon l'article 618 du Code municipal du Québec, la Régie dispose de 3 mois après l'expiration du délai de 3 mois mettant fin à l'Entente de 2016 pour demander sa dissolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que selon l'article 618 du Code municipal du Québec, un avis de la demande de dissolution doit être publié à la Gazette officielle du Québec au

moins 30 jours avant la présentation de la demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

D'AUTORISER ET D'APPROUVER la conclusion d'une entente à intervenir entre les municipalités membres de la Régie afin de convenir de la fin de l'entente de 2016 avant son échéance, soit le 14 septembre 2021, ou à la prochaine date à laquelle la ministre approuvera ladite entente;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer au nom de la Municipalité d'Amherst l'entente par laquelle il est mis fin à la Régie;

D'ACCEPTER QUE la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré représente l'ensemble des municipalités membres de la RINOL auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la fin d'entente.

Adoptée à la majorité

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 153.06.2021 OCTROI DE MANDAT – LIGNAGE DE RUE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le lignage des rues;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues, soit:

FOURNISSEUR	PRIX (AVANT TAXES)
Marquage Traçage Québec	0.26/mètre linéaire
Proligne (9709789 Canada inc.)	0.35/mètre linéaire

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics et octroi le mandat de lignage de rue à Marquage Traçage Québec au montant de 0.26 \$ du mètre linéaire;

QUE monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 32000 521.

Adoptée à la majorité

8.2 OCTROI DE MANDAT – FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES « TOUT-VENANT » MG20B

Ce point est retiré de l'ordre du jour

8.3 RÉS 154.06.2021 OCTROI DE MANDAT – FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES MG20

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public TP2021-01B pour la fourniture de pierres concassées MG20;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues, soit:

FOURNISSEUR	PRIX (AVANT TAXES)
Excavation Miller 2014	19.34/t.m.
Les bois ronds inc.	17.49/t.m.

CONSIDÉRANT d'autre part que, à la suite de l'ouverture des soumissions, l'entreprise Les bois ronds a réalisé qu'elle avait soumissionné pour le mauvais appel d'offres et pour le mauvais produit et qu'elle demande à la Municipalité de rejeter sa soumission;

CONSIDÉRANT que le prix soumis par Les bois ronds est pour du matériaux granulaires MG20b (tout-venant) concassé et non pour de la pierres concassées MG20 en référence à l'appel d'offres TP2021-01B;

CONSIDÉRANT qu'il est de notoriété que l'entreprise Les bois ronds n'ont pas de pierres concassées MG20 sur leur site;

CONSIDÉRANT que le conseil comprend qu'il s'agit d'une erreur de bonne foi et que l'entreprise Les bois ronds n'avait nullement l'intention de déposer une soumission dans le cadre de l'appel d'offres TP2021-01B visant la fourniture de pierres concassées MG20;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE dans ces circonstances le conseil rejette la soumission de Les bois ronds, le tout sans pénalité;

QUE le conseil octroi le mandat de fournitures de pierres concassées MG20 à Excavation Miller 2014 au montant de 19.34 \$ / tonne métrique le tout tel que spécifié aux documents d'appel d'offres TP2021-01B;

QUE monsieur Ronald Robitaille, contremaître aux travaux publics soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 23 04000 721.

Adoptée à la majorité

8.4

RÉS 155.06.2021 **OCTROI DE MANDAT – DEVIS TECHNIQUE ET SUIVI DE CHANTIER POUR TRAVAUX DE VOIRIE**

CONSIDÉRANT les travaux de voirie à réaliser sur les chemins Boileau (programme TECQ 2019-2023) et Gaudias-Côté Ouest (PPACE 2021);

CONSIDÉRANT que pour mener à terme ces travaux un mandat pour la réalisation d'un devis technique et le suivi des travaux doit être donné;

CONSIDÉRANT l'offre reçu de la firme Équipe Laurence en lien avec les travaux demandé;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

QUE le conseil mandate Équipe Laurence pour préparer le devis technique et faire le suivi de chantier pour un montant de 18 500.00 \$ pour les travaux à réaliser sur le chemin Boileau (programme TECQ 2019-2023) et le chemin Gaudias-Côté Ouest (PPACE 2021);

QUE monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 23 04000 721.

Adoptée à la majorité

8.5 RÉS 156.06.2021 INVESTISSEMENT FONDS DE CARRIÈRES ET SABLÈRES

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au Fonds de carrières et sablières;

CONSIDÉRANT que les travaux de voirie payés à même ce Fonds peuvent être réalisés sur les chemins Rockway Valley, chemin du Lac-de-la-Sucrerie, Gaudias-Côté ouest, le chemin du Village et le chemin de Vendée;

CONSIDÉRANT que le chemin de Rockway Valley nécessite des travaux de réfection tels que réparation de fissures et d'accotements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à mandater la firme Équipe Laurence pour la réalisation du devis technique et la surveillance des travaux;

QUE cette dépense, y compris le coût des travaux, soit affectée au Fonds carrières et sablières;

QUE les dépenses déjà réalisées sur le chemin Rockway Valley, au montant total de 579.17 \$, soient également affectés au Fonds carrières et sablières.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 ÉCOCENTRE – BILAN MAI 2021

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe le conseil du bilan de l'écocentre d'Amherst au 31 mai 2021. Malheureusement, le bilan indique un taux de conformité de 62%.

Dans le but d'améliorer notre performance, l'installation d'une clôture permettra d'éviter que des personnes accèdent à l'écocentre en dehors des heures d'ouverture en plus du réaménagement du site qui facilitera le contrôle de la disposition des matières dans les différents conteneurs.

9.2 RÉS 157.06.2021 CONTRIBUTION AUX ANALYSES D'EAU – AVEC CAMERON

CONSIDÉRANT la demande de contribution municipale aux analyses d'eau déposée par l'AVEC Cameron;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise, conformément à la Politique relative au remboursement des analyses d'eau, le remboursement de cinquante pourcent (50%) de la facture déposée par l'AVEC Cameron pour les tests de qualité de l'eau du lac pour l'année 2021 soit un montant de 120.00 \$;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 46000 411.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de mai 2021. Il informe le conseil qu'à la fin mai 109 permis ont été émis pour une valeur déclarée des travaux de 12 446 100 \$. En comparaison, à la même période l'année dernière, la valeur déclarée des travaux était d'environ 1 823 700 \$.

10.2 RÉS 158.06.2021 DEMANDE DE DEROGATION DM013 – 523, CHEMIN DES POMMIERS

Étude de la demande de dérogation mineure # DM013-2021 telle que soumise pour la propriété sise au 523, chemin des Pommiers à l'effet de permettre la reconstruction d'un bâtiment accessoire (garage) à 13.5 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu des 15 mètres par droits acquis tel que prescrits à l'article 13.2.1 du règlement de zonage 352-02.

CONSIDÉRANT que le plan de propriété déposé avec la demande illustre l'implantation du garage actuel à 15.00 mètres de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT que le requérant désire reconstruire le garage en y ajoutant une section de 1,2 mètres par 1,2 mètres le tout sur une dalle de béton existante;

CONSIDÉRANT que le nouveau garage y compris son agrandissement sera implanté à 13.5 mètres de la ligne des hautes eaux mais à l'extérieur de la bande riveraine;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE la demande de dérogation mineure DM013-2021, pour la propriété sise au 523, chemin des Pommiers, soit acceptée.

Adoptée à la majorité

10.3

RÉS 159.06.2021

**DEMANDE DE DEROGATION DM014 – 729, CHEMIN
DU LAC-DE-LA-GRANGE**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM014-2021 telle que soumise pour la propriété sise au 729, chemin du lac-de-la-Grange, à l'effet de permettre de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal à 17.5 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu des 20 mètres prescrits à l'article 4.3.7.1 du règlement de zonage 352-02.

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection de la structure du bâtiment déposé par monsieur Tiberiu Nagy, ingénieur de la firme NaTib Construction Solutions Inc., déposé avec la demande;

CONSIDÉRANT que selon ce rapport il serait de maintenir le bâtiment à son emplacement actuel compte tenu que la structure ne permettrait pas son déplacement;

CONSIDÉRANT le rapport de restauration environnementale « Proposition d'aménagement en rive » préparé par madame Valérie Meslage de la firme Terre et Habitats Inc., également déposé avec la demande;

CONSIDÉRANT les recommandations de ce rapport, notamment la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes sur une bande de terrain de 5 mètres au-dessus de la bande riveraine en plus des plantations dans la bande riveraine de 10 mètres, ceci à titre de mesures compensatoires;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la dérogation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE la demande de dérogation mineure DM014-2021, pour la propriété sise au 729, chemin du Lac-de-la-Grange, soit acceptée à la condition que les recommandations de la firme Terre et Habitats soient suivies et que cette dernière certifie que les travaux en bande riveraine sont réalisés selon les recommandations du rapport déposé.

Adoptée à la majorité

10.4

RÉS 160.06.2021

**DEMANDE DE DEROGATION DM015 – 545, CHEMIN
DES GADELIERS**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM015-2021 telle que soumise pour la propriété sise au 545, chemin des Gadeliers, à l'effet de permettre le prolongement d'une galerie existante implantée dans la bande riveraine de 10 mètres contrevenant à l'article 4.3.1.3 du règlement de zonage 352-02.

CONSIDÉRANT le certificat de localisation déposé avec la demande;

CONSIDÉRANT que la galerie existante construite en 1975 est implantée dans la bande riveraine;

CONSIDÉRANT l'agrandissement projetée n'aggrave pas le caractère dérogatoire de la galerie;

CONSIDÉRANT le caractère mineure de la dérogation

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la demande de dérogation mineure DM015-2021, pour la propriété sise au 545, chemin des Gadeliers, soit acceptée.

Adoptée à la majorité

10.5 **RÉS 161.06.2021** **DEMANDE DE DEROGATION DM016 – 113, CHEMIN ALARY**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM016-2021 telle que soumise pour la propriété sise au 113, chemin Alary, à l'effet de permettre la reconstruction d'un bâtiment principal à 13.82 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu des 20 mètres prescrits à l'article 4.3.7.1 du règlement de zonage 352-02 et à 3.54 mètres de la ligne arrière (rue) au lieu des 5 mètres prescrits à l'article 13.3 du règlement de zonage 352-02.

CONSIDÉRANT le certificat de piquetage illustrant la position du bâtiment actuel construit en 1957 à 12.32 mètres de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT la vétusté de ce bâtiment;

CONSIDÉRANT la superficie du terrain;

CONSIDÉRANT qu'en implantant le nouveau bâtiment à 3.54 mètres de la ligne de rue il s'éloignera de 1,5 mètres de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la dérogation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE la demande de dérogation mineure DM016-2021, pour la propriété sise au 113, chemin Alary, soit acceptée à la condition que le nouveau bâtiment soit desservi par une installation septique conforme.

Adoptée à la majorité

10.6 **RÉS 162.06.2021** **DEMANDE DE DEROGATION DM017 – 917, CHEMIN**

DU LAC-CAMERON

Étude de la demande de dérogation mineure # DM017-2021 telle que soumise pour la propriété sise au 917, chemin du Lac-Cameron, à l'effet de permettre de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal à 18.41 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu des 20 mètres prescrits à l'article 4.3.7.1 du règlement de zonage 352-02

CONSIDÉRANT le certificat de localisation déposé avec la demande;

CONSIDÉRANT le bâtiment principal a été reconstruit en 2012 et que son implantation à 18.41 mètres est due à une mauvaise identification de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la dérogation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la demande de dérogation mineure DM017-2021, pour la propriété sise au 917, chemin du Lac-Cameron, soit acceptée.

Adoptée à la majorité

10.7 **RÉS 163.06.2021** **TOPONYMIE – ATTRIBUTION DE L'ODONYME**
« CHEMIN MARIE-MICHÈLE » AU LOT 4 961 685

CONSIDÉRANT la demande d'attribution d'un toponyme pour le chemin identifiée par le lot # 4 961 685;

CONSIDÉRANT la suggestion déposée par le propriétaire pour l'odonyme « Chemin Marie-Michèle »;

CONSIDÉRANT que le nom proposé fait référence à l'épouse et à la mère du demandeur, toutes les deux décédées, qui l'ont accompagnées et inspirées;

CONSIDÉRANT la volonté du demandeur de leurs rendre hommage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité du patrimoine;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE ce conseil accepte la demande du propriétaire et nomme le « Chemin Marie-Michèle » pour le lot # 4 961 685;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation de cet toponyme.

Adoptée à la majorité

10.8 **RÉS 164.06.2021** **PROJET DE VILLÉGIATURE SUR TERRES PUBLIQUES AU**
LAC DE LA DÉCHARGE

CONSIDÉRANT la résolution 132.05.2021 par laquelle le conseil émettait son opinion sur le projet de villégiature en terre publique au lac de la Décharge tel qu'identifié sur le plan déposé le 16 mars 2021 intitulé « Projet de villégiature 2021 »;

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides ainsi que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN) ont révisé le projet afin de tenir compte des caractéristiques propres au site à développer portant le nombre de terrains qui seront offerts en location à 21 au lieu des quarante initialement prévus;

CONSIDÉRANT que ce projet respecte le concept de développement mis en place par le MERN pour ce secteur ainsi que le règlement de zonage de la Municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil fasse savoir à la MRC des Laurentides ainsi qu'au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec qu'il est toujours en faveur de ce projet tel que modifié.

Adoptée à la majorité

10.9 **RÉS 165.06.2021** **MANDAT D'ARPENTAGE – RELEVÉ DU TERRAIN DE LA DESCENTE PUBLIQUE DU LAC CAMERON**

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'apporter des corrections à la descente publique du lac Cameron appartenant au Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que ces travaux consistent principalement à corriger la pente d'une partie de cet accès;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent, au préalable, la réalisation d'un relevé du terrain par un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que ces travaux doivent être réalisés à l'extérieur de la bande riveraine mais nécessiteront tout de même l'autorisation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à mandater la firme Murray-Maltais et associés, arpenteurs-géomètres afin de réaliser un relevé du terrain correspondant à la descente publique du lac Cameron;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70140 520

Adoptée à la majorité

11 **LOISIRS ET CULTURE**

11.1 **BIBLIOTHÈQUES- RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE**

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles des bibliothèques des secteurs de Saint-Rémi et de Vendée.

Pour la bibliothèque de St-Rémi on compte 43 visiteurs, 65 prêts de livres (numériques et papiers) et 59 prêts entre bibliothèques. Pour celle de Vendée on compte 61 visiteurs, 77 prêts de livres (numériques et papiers) et 20 prêts entre bibliothèques.

11.2 RÉS 166.06.2021 AUTORISATION D’AFFECTATION AU FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

CONSIDÉRANT les différents projets à réaliser dans les parcs et terrains de jeux de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la ventilation des coûts par projet préparée par monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

CONSIDÉRANT qu’il serait opportun d’affecter immédiatement les montants estimés au Fonds de parcs et terrains de jeux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la ventilation des coûts par projet préparée par monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

QUE le conseil autorise la réalisation des projets tel qu’ils apparaissent au tableau suivant déposé par monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

PROJETS	COÛTS
Aménagement paysager – jeux d’eau	65 000.00 \$
Sentier de la Tour à feu et des Villages	11 000.00 \$
Accès à la rivière Maskinongé	5 500.00 \$
Tapis de surface – Jeux d’eau	8 850.00 \$

QUE les coûts des projets soient affectés au Fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions du public et celles reçues par courriel.

15 RÉS 167.06.2021 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 21h15

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau

Martin Léger

Maire

Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire